AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0448
GB00B5ZN1N88-FS0304

2 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 du code de commerce et L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SEGRO PUBLIC LIMITED COMPANY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 avril 2026, la société T. Rowe Price Associates, Inc.[1] (1307 Point Street, Baltimore, Maryland 21231, Etats-Unis) agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre de mandats de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mars 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SEGRO PUBLIC LIMITED COMPANY et détenir 66 859 135 actions SEGRO PUBLIC LIMITED COMPANY[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SEGRO PUBLIC LIMITED COMPANY sur le marché.

[1] Contrôlée par la société T. Rowe Price Group, Inc qui ne détient pas de participation ou n'intervient pas pour son compte.
[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 181 942 actions SEGRO PUBLIC LIMITED COMPANY pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 1 353 761 183 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.